



LIGNE A GRANDE VITESSE POITIERS-LIMOGES

Concertation territoriale

Atelier thématique Aménagement du territoire

Compte-rendu de réunion

OBJET DE LA REUNION

Présentation du dispositif des études engagées
Présentation-discussion autour de la démarche de concertation et des ateliers de travail
Présentation-discussion autour de la charte de la concertation

DATE DE LA REUNION

Le 26 septembre 2008

REDACTEUR

N. CAMOUS

PROCHAINES REUNIONS

- Le lundi 1^{er} décembre 2008 après-midi à
Poitiers

SOCIETES

REPRESENTANTS

TEL / FAX / MAIL

PRES. ABS. DIFF. CONVOCA

Equipe projet

RFF	ROUSSEAU Richard						
RFF	RIZK Najj						
RFF	POUZOLS Jean-Marc						
RFF	DZIEDZICKI Jean-Marc						
RFF	HUGOT Christophe						
RFF	JIMENEZ Fabien						
ALGOE	PICARD Grégoire						
ALGOE	DESCHAMPS Marion						
ARCADIS	DUFRESNE Mathias						
EGIS RAIL	GAVTACHE Christophe						
EGIS RAIL	BREDEL Jean-Eric						
MENSCOM	CAMOUS Nicolas						
SETEC ORGA	DE LA MASSELIERE Emmanuel						

Participants à l'atelier

Agglomération de Limoges	MARTIN Eric						
--------------------------	-------------	--	--	--	--	--	--

Association Désenclavement Nord HV et Montmorillonais	BOUTET Jean					
Association Désenclavement Nord HV et Montmorillonais	JARDEL Yvonne					
CCI DORDOGNE	MARTINET JF					
CCI DORDOGNE	GAUNET François					
CCI LIMOGES et Association LGV Poitiers-Limoges	LIMOUSIN Jean-Pierre					
CCI Tulle Ussel	DUMAS Jean-Jacques					
CESR Poitou-Charentes	BAUD Jean-Jacques					
CG19	MARTINIE Noël					
CG23	GENTET Patrick					
CG87	BROUILLE Bernard					
Communauté d'Agglomération Limoges Métropole	RODET Alain					
CR LIMOUSIN	JARRY Michaël					
DRE LIMOUSIN	BUGE Francis					
DRE Limousin	MAUD Robert					
DRE LIMOUSIN SITI	BIROT Dominique					
DRE PC SPAT	LAURENCON Patrick					
Mairie de LIMOGES	PAIN Pascal					
SIEPAL	MOREAU Sylvie					

TYPE	EMETTEUR	N° ORDRE DOC.	VERSION	INDICE	DU
CR	MEN	2504	2		16/10/08

COMPTE-RENDU DE REUNION

Début de la réunion à 14h15.

Richard ROUSSEAU remercie les participants de leur présence. Il leur explique que le dispositif mis en place est une première et qu'il a pour objet, en menant en parallèle les études et la concertation sur un délai resserré (3 ans), d'avoir une valeur d'exemple : si ce dispositif fonctionne, il pourra être pris en exemple par d'autres projets. Néanmoins, ce fonctionnement suppose que les procédures et la conduite des études soient accompagnées par les ateliers de travail, car RFF ne réussira pas seul à porter ce projet.

Tour de table des participants.

Présentation de RFF

Les numéros de pages ci-dessous renvoient au diaporama annexé au présent compte rendu.

Après avoir présenté l'équipe en charge du projet, Naji RIZK rappelle l'historique du projet et la demande des acteurs de poursuivre les études et la concertation. Il présente l'objet de cette première réunion, qui consiste à partager entre participants sur le dispositif de concertation. Ensuite, ayant participé à l'élaboration du projet et mis au point la méthodologie des études, il présente le diaporama de la réunion, avec l'appui de Jean-Marc DZIEDZICKI en ce qui concerne la charte de la concertation.

Première partie (écrans 1 à 12) :

- Présentation de l'activité de Réseau ferré de France (RFF) tant en matière d'entretien et de modernisation du réseau ferroviaire existant que de développement de lignes nouvelles.
- Présentation des objectifs du processus mis en place pour le projet de LGV Poitiers-Limoges :
 - débattre et faire émerger en commun les fondamentaux du projet, qui en constitueront le programme (services, dessertes, trafics, développement/aménagement du territoire) ;
 - conduire, parallèlement et en lien étroit avec la concertation territoriale, les études techniques, les études de trafics et socio-économiques et les études d'environnement, et mesurer les effets du projet sur le territoire.
- Rappel des décisions de RFF (mars 2007), formalisant la poursuite des études sur la base des objectifs du projet et de l'option centrale présentés au débat public :
 - en recherchant la meilleure intégration possible dans les territoires ;
 - en cohérence avec la poursuite de l'aménagement de l'axe Paris-Limoges-Toulouse ;
 - en complémentarité avec les opérations inscrites aux Contrats de Projets Etat-Région sur les lignes régionales.
- Présentation des enjeux du processus et du calendrier : l'accent est mis sur le caractère innovant du processus, qui devrait permettre, grâce aux interactions constantes entre études et concertation, d'être capable de lancer une enquête préalable à l'utilité publique à l'été 2011. Sur la question du tracé, RFF indique que l'objet n'est pas d'attendre la fin du processus pour y travailler. L'étape 1 devrait notamment permettre d'aboutir à des zones de passage préférentielles qui seront présentées au comité des financeurs en fin d'étape. Ces zones constitueront alors une base stable, car partagée avec les acteurs pendant la concertation. Il s'agit donc en quelque sorte d'un fonctionnement avec cliquets. Il est également mentionné que RFF va proposer la réalisation d'une étude, sans attendre la fin du processus en trois étapes engagé, sur les capacités de financement afin d'éclairer les acteurs sur ce que le projet peut générer comme richesses propres et comme besoins de financements supplémentaires.

- Présentation de la gouvernance du projet, qui repose sur trois comités : comité des financeurs décisionnel (associant l'Etat et les collectivités territoriales), comité de pilotage (émettant des avis destinés à éclairer le comité des financeurs) et comité technique (préparant les réunions du comité des financeurs). Il est également précisé que la CNDP a été sollicitée pour être le garant de la concertation (elle n'a pas encore fait connaître sa réponse).
- Présentation des deux « niveaux » de concertation : sous l'égide du préfet coordonnateur pour les consultations formelles, sous la responsabilité de RFF pour la concertation territoriale – les deux processus participant à la concertation au sens global. RFF indique également que l'objectif du dispositif proposé est d'éviter une décision ministérielle en fin d'étape 1 et de ramener le délai global des études et de la concertation à 3 ans au lieu de 6 à 7 ans. Pour cela, les avis doivent remonter de manière continue et non pas seulement en fin d'étape, comme cela est souvent le cas sur des projets de cette nature.
- Présentation des objectifs de la concertation territoriale, formalisés dans la « charte de la concertation » ainsi que des outils d'information et de dialogue mis à disposition des acteurs et du grand public : ateliers de travail thématiques, site Internet du projet, documents d'information largement diffusés, expositions itinérantes et réunions publiques à des moments clés de l'avancement du projet, enfin bilans périodiques de la concertation.

La proposition de charte présentée ici n'est pas figée et peut donner lieu à des propositions de modifications de la part des participants. Elle sera ensuite mise en ligne sur le site Internet du projet www.lgvpoitierslimoges.com. Par ailleurs, le grand public, comme tous les acteurs, a la possibilité de rédiger des contributions écrites par l'intermédiaire de ce même site. Celui-ci sera progressivement enrichi avec les comptes rendus, les études, les avis des participants aux ateliers, les éventuelles contre-expertises ainsi que les bilans d'étapes. Le dispositif sera adapté au cours des étapes 2 et 3, et la concertation se dotera également, probablement dès l'étape 1, d'une dimension plus géographique (réunions avec les maires, etc.).

Deuxième partie (écran 13 à écran 20) :

- Présentation des contenus des ateliers thématiques :
 - fonctionnalités du projet et réseau de transport ;
 - aménagement du territoire ;
 - environnement et cadre de vie ;
 - foncier.
- Présentation de sujets à débattre au sein des groupes thématiques. Concernant la participation à plusieurs ateliers, le choix de RFF a été de limiter le nombre de participants dans un souci d'efficacité. Des passerelles entre les ateliers seront néanmoins mises en place, en particulier sur des sujets transversaux ou qui peuvent avoir un impact sur le travail d'un autre atelier. De même, des contributions d'experts seront possibles si la majorité des participants à l'atelier l'approuve. La liste des membres de chaque atelier n'est par ailleurs pas fermée et des propositions d'autres participants sont encouragées par RFF ; chacune des quatre listes nominatives est diffusée aux participants concernés.
- Emmanuel de la MASSELIERE, de SETEC ORGANISATION, précise que le travail sur l'aménagement du territoire portera surtout sur les effets de la grande vitesse à partir des points d'entrée et de sortie du projet, car c'est de là que l'on mesure le mieux la diffusion de ces effets. Mais surtout, il n'y a pas d'effet grande vitesse s'il n'y a pas de projets des acteurs locaux, et c'est avec eux que l'on peut agir pour maximiser le profit potentiel de la ligne : intermodalité, projets d'agglomérations, structuration du territoire régional, etc.
- Trois à quatre réunions par groupe auront lieu à la suite de cette première série de rencontres, soit entre octobre 2008 et mars 2009.

Troisième partie (écran 21 à écran 27) :

- Présentation du projet de « charte de la concertation », soumis pour échanges aux participants. La charte constitue le cadre de la démarche de la concertation. Elle décline notamment les objectifs de la concertation, les modalités de déroulement des ateliers de travail et les engagements réciproques des participants aux ateliers. Une fois amendée et validée avec les participants aux ateliers thématiques, la charte sera mise à la disposition de tous sur le site Internet du projet. Le rôle de la CNDP est ensuite précisé à nouveau, celle-ci étant, en tant que garant potentiel, invitée aux réunions plénières et destinataire des comptes rendus. Par ailleurs, si un acteur souhaite la saisir, il pourra bien évidemment le faire. Ces principes sont inscrits, avec d'autres, dans la charte, qui s'applique à tous les participants. Pour autant, la CNDP ne sera pas juge de la qualité de telle ou telle solution concernant le projet, mais garante du dispositif de concertation territoriale.
- Présentation du déroulement de la concertation, synthétisée dans un graphique.
- Exposé des modalités d'établissement des comptes rendus de chaque réunion de groupe de travail thématique. Il est également demandé à chaque personne qui participera à l'atelier de disposer d'un mandat de la part de l'organisme qu'elle représente, afin que ce dernier émette un avis unique (et concerté dans son organisme) sur la base des éléments transmis par RFF. Cet avis peut toutefois connaître certaines évolutions, qu'il suffira de formaliser par un avis complémentaire à adresser par courrier à RFF. En parallèle, il est demandé à chacun d'être constructif, c'est-à-dire de participer et de ne pas retarder les travaux en cas de désaccord.

Echanges avec les participants :

A l'issue de la première et de la deuxième partie de la présentation :

Le CESR de Poitou-Charentes estime que RFF demande beaucoup de choses, mais qu'il faut apporter des réponses qui correspondent aux attentes exprimées. Il prend pour cela exemple sur ce qui se passe à Poitiers sur la LGV SEA. → *Jean-Marc POUZOLS répond que le processus est élaboré aussi de manière à éviter que ne se construisent des antagonismes. Richard ROUSSEAU ajoute que le débat public a été considéré comme ayant été de grande qualité et qu'il n'y a pas de raison que le dispositif ne réussisse pas. Ce débat public est néanmoins aujourd'hui derrière nous et doit être considéré comme une étape franchie sur laquelle on ne revient pas.*

M. le Président de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole évoque les opposants au projet qui ne manquent pas de critiquer certains acteurs des deux régions Limousin et Poitou-Charentes. → *Jean-Marc DZIEDZICKI ajoute que le dispositif proposé est expérimental et empreint de nombreuses incertitudes qui peuvent altérer sa réussite. Pour autant, le projet de LGV Poitiers-Limoges est souvent considéré comme un « petit projet » ayant donné lieu à un « petit débat », et n'est pas forcément pris au sérieux par certains. Il y a donc un véritable enjeu à prouver que ce projet est digne d'intérêt et peut s'avérer être au final mieux placé que d'autres.*

M. le Président de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole renchérit en déclarant que pour certains, tout ce qui ne coûte pas 10 milliards d'euros est considéré pour rien.

La Communauté d'Agglomération Périgourdine rappelle son soutien total au projet, mais évoque également le fait que plusieurs projets complémentaires entrent en même temps dans des phases opérationnelles, avec parfois des coûts supplémentaires. Dès lors, on cherche des financements partout et, si la Dordogne est impatiente de voir émerger la LGV Poitiers-Limoges, elle est également inquiète des éventuels arbitrages politiques à venir.

M. le Président de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole rappelle qu'il y a une histoire ferroviaire entre le Limousin et la Dordogne et que ce projet intéresse directement ce département. Il est vrai qu'il y a d'abord Tours-Bordeaux, puis Bordeaux-frontière espagnole et Bordeaux-Toulouse, mais ces derniers ne sont pas aussi avancés que la LGV Poitiers-Limoges. Dès lors, tout doit être fait pour permettre l'enquête publique en 2011, car il ne pourra y avoir de décision politique que si le dossier est prêt. Il faut donc avancer à bonne allure. La concertation n'est donc pas tronquée, mais il est exact de rappeler que le débat public est derrière nous. → *Richard ROUSSEAU rappelle également qu'il existe actuellement des faiblesses de l'infrastructure sur la ligne Limoges-Périgueux et que le Plan Rail Limousin a décidé des améliorations sensibles pour 2010.*

M. le Président de la CCI de Limoges, et président de l'association de Promotion du TGV Poitiers-Limoges-Brive fait part des positions de certains élus le 30 juillet dernier à Bordeaux, et souligne que la région Limousin est la seule à tenir un discours partagé. Il considère que les mentalités évoluent et que de plus en plus d'instances sont conscientes du besoin de LGV, permettant un consensus de plus en plus fort. → *Richard ROUSSEAU ajoute qu'il n'y a pas que des bonnes paroles, mais que tous les partenaires, notamment dans le cadre des CPER, ont été à la hauteur des engagements pris.*

M. le Président de la CCI de Limoges demande également que les deux CESR régionaux soient associés. → *Richard ROUSSEAU précise qu'une réunion sur deux devrait se dérouler à Poitiers. Une réunion pourra également se tenir à Brive ou au Dorat.*

Prochaine réunion :

La date de la prochaine réunion est fixée au lundi 1^{er} décembre 2008 après-midi, à Poitiers. Une invitation et un ordre du jour seront transmis aux participants.